



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N° 15

OBJET :
CULTURE

**SOUTIEN AUX
SAISONS « JEUNE
PUBLIC » DE VICHY,
CUSSET,
BELLERIVE/ALLIER
POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
ANNEE 2018**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS – M. MERLE - C. BOUARD– P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ

- N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 2 OCT. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté, en particulier l'article C-8 s'agissant des activités culturelles,

Vu la convention 2016/2019 pour l'accès des écoles maternelles et élémentaires du territoire (ex-VVA) aux saisons culturelles « jeune public » proposées Vichy, Cusset et Bellerive/Allier,

Vu l'examen par la commission N°3/volet culture, réunie le 3 septembre 2018,

Considérant la volonté communautaire d'accompagner l'éducation culturelle, particulièrement en direction du jeune public, en s'appuyant sur les saisons communales existantes, notamment celles consacrées aux scolaires et en soutenant deux spectacles supplémentaires à Vichy, Cusset et Bellerive/Allier, soit un total de six spectacles,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants,

Considérant le bilan positif de ce dispositif mis en œuvre au cours des dernières années,

Propose au Conseil Communautaire :

- De renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires (MS, GS, CP, CE1) aux saisons culturelles dédiées par le jeune public de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier, en prenant en charge, pour l'année 2018, un coût maximal de 7 500 € par spectacle dans le cadre d'une enveloppe globale maximum de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter ces propositions,
- que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 15 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2018 - CULTURE - SOUTIEN AUX SAISONS JEUNE PUBLIC
DE VICHY - CUSSET - BELLERIVE SUR ALLIER POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEE 2018

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 02/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEP2018_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEP2018_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 15.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018_15-DE-
1-1_1.pdf)